

Initiatives ministérielles

non-Canadiens, des non-résidents, soient les détenteurs d'actions de Petro-Canada.

Il a, cependant, prévu une limite de 25 p. 100 dans ce cas. En outre, aucune personne ne peut détenir plus de 10 p. 100 des actions de la société. Pour ce qui est de cette motion, cela signifie, en fait, qu'un gouvernement étranger ou un organisme d'un tel gouvernement, comme une société pétrolière nationale étrangère, ne pourrait faire l'acquisition de plus de 10 p. 100 des actions de la société Petro-Canada. Quelle est l'importance de tout cela? En quoi cela touche-t-il les Canadiens?

Je tiens à signaler qu'il y a quelques mois, on a privatisé et vendu une société d'État, Connaught Laboratories, et que malgré les liens étroits qui avaient existé entre Connaught et le gouvernement fédéral au fil des ans et le travail exceptionnel effectué par la société, il a été nécessaire d'accepter une fusion avec une société française appartenant en partie au gouvernement français.

Je considère qu'il s'agit là d'un pas en arrière pour les Canadiens. Dans le cadre de notre programme de privatisation, si nous voulons mettre en oeuvre une politique de canadianisation, et cette politique a été confirmée par le ministre de l'Énergie lorsqu'il a témoigné devant le comité législatif étudiant le projet de loi C-84, toute disposition permettant à un gouvernement étranger de faire l'acquisition d'actions d'une société d'État canadienne privatisée va donc tout à fait à l'encontre des objectifs visés.

Je vais prendre un cas hypothétique pour bien montrer à la Chambre le genre de problèmes qui pourraient se poser. Ainsi, même si je n'ai absolument rien contre elle, la société pétrolière nationale du Venezuela pourrait avoir intérêt à commercialiser ses produits pétroliers au Canada si elle juge bon d'acquérir une participation pouvant aller jusqu'à 10 p. 100 dans la société Petro-Canada. Je tiens à faire valoir à la Chambre que les décisions prises par Petro-Canada en matière de commercialisation seraient alors grandement influencées par ces intérêts vénézuéliens; on n'écoulerait plus les produits pétroliers canadiens mais bien les produits pétroliers vénézuéliens dans l'est du pays. Cela pourrait peut-être aller tout à fait à l'encontre de la planification stratégique du Canada sur le plan énergétique. Il est possible qu'il n'en soit rien. Nous l'ignorons. Ce que nous voulons éviter, c'est qu'une société pétrolière nationale étrangère influence les décisions stratégiques prises au Canada en matière énergétique.

• (1150)

Je prétends que les dispositions actuelles du projet de loi permettraient à une société pétrolière nationale étrangère d'acquérir des actions de Petro-Canada et

l'inciteraient même à le faire. Et je ne serais pas le premier à déclarer qu'il s'agit là d'un investissement intéressant pour ce genre de société, mais on ne sait jamais. Rien n'est certain dans ce bas monde. Nous savons seulement que nous ignorons ce qui va se passer demain.

En ce qui a trait au projet Hibernia, nous y avons investi des millions et des millions de dollars de deniers publics. Ne serait-il pas gênant qu'un autre gouvernement ayant des intérêts importants dans le secteur énergétique participe à ce projet? Il est possible, à l'heure actuelle, de faire l'acquisition d'une participation dans ce projet, car quelques jours après l'adoption à la Chambre de la mesure législative portant sur le projet Hibernia et tendant à débloquer tous les crédits voulus, l'autre partenaire canadien de Petro-Canada a annoncé publiquement son intention de se retirer.

Je n'ai peut-être pas besoin de revenir sur les raisons stratégiques qui ont incité les responsables à attendre que le projet de loi pertinent soit adopté dans cette enceinte. Je sais que la possibilité que le gisement Hibernia appartienne à moins de 50 p. 100 à des intérêts canadiens aurait grandement influencé la décision de tous les députés lors du vote. Espérons que le projet Hibernia servira à démontrer la nécessité d'interdire à un gouvernement étranger ou à un organisme de ce gouvernement d'acquérir des actions de Petro-Canada.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur la privatisation de Petro-Canada, même si j'aurais préféré que ce débat n'ait jamais eu lieu. À mon avis, cette privatisation fait partie d'un processus global mis en oeuvre par le gouvernement conservateur pour démanteler systématiquement le pays.

Je me demande s'il se rend bien compte de ce qu'il fait. J'aime mieux penser que non. Je préfère penser qu'il agit avec une sorte de naïveté idéologique dénuée d'intention malicieuse. Pourtant, je suis convaincu que la malveillance règne au sein des conseils d'administration de certaines entreprises qui financent le Parti conservateur, qui lui imposent une orientation et qui se réjouissent beaucoup du fait que Petro-Canada et diverses sociétés d'État ont été privatisées ou le seront éventuellement. Le Canada se retrouvera complètement exposé et vulnérable aux caprices du marché, pour ne pas dire carrément des sociétés multinationales.

Les Canadiens ont appréhendé pendant des années les acquisitions étrangères dans divers secteurs de leur économie. Cette appréhension était particulièrement grande en ce qui concerne le secteur énergétique, surtout l'industrie du pétrole et du gaz. Une des solutions, qui a été préconisée pendant longtemps, surtout par le parti au-